

Compte-rendu de mandat (2008-2012) des élus SNESup-FSU

des conseils centraux sortants

([version pdf](#))

Le prochain renouvellement des conseils centraux de l'université Montpellier 2 est l'occasion, pour les représentants SNESup-FSU sortants, de présenter leur action au sein de ces instances. Rappelons que le scrutin de 2008 avait conduit à l'élection de Sandrine Bardet au CEVU et Patrick Cañadas au CS, rejoints à la faveur de deux élections partielles par Catherine Guasch en 2010 (Patrick Cañadas étant alors élu au CA) ainsi que Benoît Gibert et Eric Villagordo à l'automne dernier. En outre, à la demande du SNESup-FSU, Sandrine Bardet s'est portée candidate et a été élue vice-présidente déléguée auprès du vice-président du CEVU.

Ainsi, les élus SNESup-FSU ont été actifs dans de nombreux dossiers dont voici les principaux :

1. Notre action spécifique au CEVU

Le CEVU est resté cantonné à un rôle de second plan dans notre université jusqu'en 2008. Le SNESup-FSU ayant élaboré de nombreuses propositions dans son programme électoral, il a été proposé à Sandrine Bardet de se proposer comme VP-déléguée, ce qui a été validé par le CA. Les missions qui lui ont été attribuées concernent la formation initiale et la vie des campus. Durant la première année de mandat, votre élue a pu travailler sereinement auprès de la présidence. En 2009-2010, Sandrine Bardet et le VPCEVU ont commencé à se retrouver en désaccord avec le VPCA et la Présidente. L'accumulation des tensions qui en ont résulté, avec pour point d'orgue le dossier « BQE/COM/Plan Licence », a donné lieu à la motion du 14 Avril

2011 qui déplore la tentative de mise sous tutelle du CEVU par le VPCA. Cette motion a été votée par les élus syndicaux du CEVU. Sur la période 2010-2011, Sandrine Bardet a alerté la section SNESup-FSU Campus-UM2 de la situation, la décision de ne pas démissionner et de se positionner dans un rôle de résistance au CEVU a été prise collectivement et conjointement avec Christophe lung, VPCEVU.

Les activités de votre élue au CEVU sont résumées ci-après selon 3 grands axes : Vie des Campus, Formation Initiale et Actions inter-universitaires.

Vie des Campus :

- La vie des campus, une mission à part entière

- o Élaboration des statuts de la direction, passage au CEVU puis CA Mars 2010
- o Direction de la Vie des Campus depuis Mars 2010 (budget, ressources humaines, coordination des services, événementiels)
- o Participation à la création des pages « Vie des Campus » du nouveau site web de l'UM2
- o Partenaire avec le CROUS pour le projet de bâtiment « Vie Etudiante » (2012)

- Une université tournée vers la société

- o Participation à la création du service « Culture et Patrimoine scientifiques » qui regroupent l'ancien Service Commun d'Action Culturelle, le pôle culture scientifique et le service des collections.

- o Mise en place des actions événementielles de la direction vie des campus (porteur = Béatrice Boyer) : Journées Portes Ouvertes, etc.

- Plus d'action sociale vers les étudiants et les personnels

o Suite au passage aux « Responsabilités et Compétences Élargies » (RCE) de l'UM2, participation à la mise en place du Service d'Action Sociale (états des lieux des autres universités, rédaction de statuts, recrutements de personnels) : jusqu'aux RCE, cette action sociale était presque inexistante pour les personnels de l'UM2, gérée par le rectorat

o Participation à la médiation entre le Comité d'Action Sociale (CAS) et le Centre de Loisirs Éducatifs (CLE) (2009)

o Mise en place de la part sociale du Fond de Solidarité et de Développement de l'Initiative Étudiante (FSDIE) (30%) pour les étudiants, participation aux commissions d'aides d'urgence du CROUS

o Fin 2011 : prise en main de la partie budgétaire du dossier des bourses de mobilité internationale sur critères sociaux et élaboration d'une solution pour verser aux étudiants l'aide attendue

- Un campus, lieu de bouillonnement associatif et culturel

o Animation de la commission FSDIE « Initiatives étudiantes », élaboration de fiche d'évaluation avec le vice-président Étudiant, mise en place de critères d'évaluation, suivi du budget FSDIE

o Mise en place d'un suivi des associations étudiantes (dossier unique, bilans des projets, locaux associatifs)

o Mise en place de l'Assemblée de la Vie Etudiante (AVE) en 2010, co-animation de l'AVE

o Lien entre les associations et les services (DEAC, DPI et SPIT) pour les événements étudiants

Actions inter-universitaires :

- o Participation à la commission « Vie des Campus » dans le cadre du plan Campus

 - o Relation avec la chargée de mission « Vie des Campus » du PRES, participation aux commissions Vie des Campus du PRES

 - o Soutien aux actions « interU » des services de la Vie des Campus

 - o Participation à l'élaboration de la journée de présentation de l'offre de formation inter-universitaire au niveau régional organisée par les 5 universités et le rectorat.
-
- Relation régulière avec les VPCEVU de l'UM1 et l'UM3 sur différents dossiers (étudiants étrangers, projets interuniversitaires concernant la vie étudiante, paiement en trois fois des droits d'inscription,...)

Formation :

- Donner au CEVU un rôle de coordination des formations

o LMD3 : Participation à l'élaboration des questionnaires mis en place par le VPCEVU à destination des licences générales et masters de l'université, suivi spécifique des dossiers Licence du LMD3, définition des indicateurs « formation » et mise en forme des schémas « flux étudiants » en lien avec la cellule pilotage (fin 2009 : plus d'accès à la cellule pilotage pour les indicateurs formation sur décision du VPCA...)

o Participation aux lettres de cadrage « formation » rédigées par le VPCEVU

o Participation à la rédaction de la charte « formation » rédigée par le VPCEVU en relation avec les équipes pédagogiques

o Élaboration d'une présentation de synthèse des Licences Pro (Mai 2009 puis 2011) et des DU

o Analyse du texte « arrêté Licence » et intervention en CEVU du 08/09/11 pour dénoncer ce nouveau texte

o Participation au suivi du dossier « évaluations des formations », mise en place d'un indicateur et généralisation du principe d'évaluation à toutes les composantes.

o Accompagnement et soutien du travail des équipes pédagogiques de l'IUFM pour la mise en place des formations des futurs enseignants malgré notre opposition à une réforme néfaste.

2. La mise en place des Pôles Formation Recherche (PFR) et Pools d'experts

La première année de mandat a vu la mise en place des PFR, dispositif peu éloigné de celui que nous avons proposé dans notre programme en 2008 ; les deux différences majeures étaient le type de structure (pôles thématiques très organisés *versus* (ex-)départements de recherche plus souples) et les rôles conférés (nous en étions restés à un simple rôle d'initiative en matière de pédagogie, sans arbitrage des campagnes d'emploi, par exemple). En tenant compte de ces réserves, nos élus ont accompagné la création des PFR, participant notamment aux réunions de la commission mixte « Structuration de la Formation et de la Recherche », qui a vite été délaissée par la plupart des autres élus. Nos représentants ont notamment eu à faire face à la réticence de directeurs de composantes à voir se créer de telles structures qu'ils craignaient concurrentes dans la mise en oeuvre et la gestion de la formation, ainsi qu'à leur opposition à la présence statutaire des directeurs des départements d'enseignement dans les PFR comme représentants es qualité des équipes pédagogiques concernées.

Concernant les pools d'experts, vos élus ont encore agi pour que ceux-ci se construisent suivant une logique de représentation démocratique des enseignants-chercheurs et chercheurs tandis que d'autres voix réclamaient la présence stricte des directeurs d'UMR et de départements d'enseignement.

3. Chaires « organismes-universités », « investissements d'avenir »...

La mandature qui s'achève a été fortement marquée par la déclinaison locale des dispositifs nationaux qui participent, de notre point de vue, à la déstructuration de l'Université et de la Recherche publique, par une mise en concurrence systématique aussi bien à l'échelle des personnels qu'à l'échelle des laboratoires, des composantes et Universités.

Ainsi, si le mouvement de 2009 avait conduit au vote d'une motion refusant la mise en place des chaires par les trois conseils réunis dans l'amphithéâtre Dumontet, la campagne d'emploi

pour l'année suivante a conduit à une véritable lutte pour tenter d'empêcher leur mise en place forcée par la présidence. Les élus SNESup-FSU ont ardemment participé à cette bataille, tentant de convaincre les autres élus du bien-fondé du refus des chaires, pour un résultat très décevant, le CS et le CA les validant très largement. Pourtant, au regard de la composition des conseils d'alors, on pouvait espérer un résultat différent.

Nos élus n'ont cessé de s'opposer à la logique d'individualisation des carrières (PES, ...), ainsi qu'aux outils de concurrence que sont les « initiatives d'excellences » (Labex, Idex, ...). Toutefois, là encore, les représentants syndicaux se sont sentis bien seuls. De plus et malgré leurs demandes répétées, il n'a pas été possible d'organiser une réunion conjointe des trois conseils, ainsi que des conseils d'administration des trois universités de Montpellier, pour traiter conjointement du projet Idex.

4. La carrière des enseignants-chercheurs

Les élus SNESup-FSU ont désapprouvé fermement l'initiation d'une politique de « monétisation » des charges d'enseignement, politique qui permet aux enseignants-chercheurs de s'auto-financer des décharges d'enseignement via des projets de recherche de type ANR ou Union Européenne. De même, nos élus au CS ont constamment milité pour que le CS incite les enseignants-chercheurs, notamment les maîtres de conférences, à se porter davantage candidats aux dispositifs nationaux cadrés (CRCT, délégations...) plutôt que développer les « décharges CS » qui, par ailleurs, sont souvent restées non utilisées de par les difficultés de mise en place qu'elles engendrent.

Les promotions (MCF-HC, PR1, PRCE...) constituent un autre moment important dans l'ensemble des dispositifs qui rythment la carrière des enseignants-chercheurs. Le SNESup-FSU, par ses représentants, a bataillé dans les conseils centraux pour que ce dispositif ne se transforme pas en un concours. Il a, en outre, tenté de faire en sorte que les avis portés par l'université sur les dossiers des candidats se limitent à la confirmation des informations, afin de laisser les sections du CNU examiner les dossiers sans s'immiscer dans leurs prérogatives, conformément à leur souhait.

De plus, vos élus SNESup-FSU ont visé l'harmonisation à l'échelle de l'université dans la mise en oeuvre du « référentiel des services » (traitement équitable, quelle que soit la composante ou la discipline, des enseignants-chercheurs) et participé à la mise en place de la limitation des heures complémentaires. En outre, ils ont été vigilants pour la mise en oeuvre de la règle 1hTP=1hTD dans toutes les composantes, ainsi que dans la gestion du « reclassement des carrières ».

5. Et tout le reste...

Le but ici n'est pas de décrire dans le détail 4 ans d'actions dans les conseils centraux de l'université. Il est évident que leur activité ne s'est pas limitée aux points décrits ci-dessus. Nos élus ont aussi participé, pêle mêle, à la vérification de la bonne constitution des comités de sélection (égalité rangs A et B, présence notable d'enseignants-chercheurs...), au conseil du Service d'Action Sociale, aux diverses commissions mixtes (Ressources humaines, campagnes d'emplois

BIATOSS, enseignants de statut de second degré, enseignants-chercheurs...), etc. Ils ont, en outre, relayé au sein des conseils nombre de revendications et motions votées dans d'autres instances (Conseil d'Ecole de l'IUFM, Bureaux et Assemblées Générales de divers départements d'enseignement ...). Etc.

6. Des syndicats partie prenante de la vie de l'université

Votre syndicat a toujours défendu les deux facettes de son action au sein de l'université :

- une action forte de défense du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, de ses personnels et de ses missions. Ce travail s'est souvent réalisé au sein de l'intersyndicale, lieu privilégié de résistance aux réformes les plus rétrogrades mises en place au cours des dernières années.
- un rôle moteur et constructif au sein des structures de l'université, lorsque notre représentation nous permet d'imprimer dans l'action nos positions syndicales, dans la tradition de gestion collégiale des universités qui nous est chère.

Dans un premier temps, les élus SNESup-FSU ont travaillé dans un esprit d'apaisement rendu nécessaire par les crispations nées lors de la campagne électorale précédente. Ainsi, outre le classique rôle de vigilance syndicale, l'action de nos élus a été celle d'une force de propositions au CS et d'une force motrice au CEVU. Dans un second temps, une partie de la Direction de l'Université s'est, de notre point de vue, éloignée de sa base au moment où une majorité d'entre nous luttions contre la LRU en 2009. Cet éloignement n'a jamais cessé depuis. Nos élus ont alors souvent été cantonnés à un rôle d'opposition au CA ainsi qu'à travers le travail effectué pour le CEVU, tandis qu'ils ont continué de proposer, alerter et s'opposer, selon les cas, au CS.